



Harmonized System Compliance

ARCHIVED / ARCHIVÉ

What do we mean by “Harmonized System compliance”?

The Harmonized System (HS) is the standardized coding system of names and numbers used in international trade. Over 200 countries representing about 98 percent of world trade use the HS as a basis for customs tariffs and the compilation of international trade data and statistics. HS compliance refers to the mandatory proper classification and declaration of goods coming into or leaving Canada. As an importer or exporter, you are responsible for the correct declaration of your goods.

Why is the HS important?

The accurate classification of goods is a crucial component of a healthy and prosperous economy. It ensures a level playing field for all participants and enables governments to monitor the state of the economy and establish appropriate policies.

HS data is assembled from declarations of imports and exports. The data is then used to determine appropriate duty rates, negotiate trade agreements, maintain trade statistics, and effectively identify goods and shipments that pose a risk to the health, safety and security of Canada.

How does HS compliance affect you?

Accurate HS data is of vital importance to the business community. Because this data is timely and detailed, it is one of the few economic indicators that is of immediate use to businesses. The demand for HS data has increased as a result of changes in the international trading environment, globalization, expanded free trade and widespread tariff reductions.

The Canada Border Services Agency (CBSA) has a multitude of programs, services and legislation to educate the trade community and support voluntary compliance with the HS. The services and programs can be proactive, such as outreach activities, including free information seminars, and reactive, such as trade compliance verifications.

Note: Non-compliance can result in delays at the time of release of goods, the suspension of privileges, and monetary penalties assessed under the Administrative Monetary Penalty System.

Where can you find more information?

Visit the Small and Medium-sized Enterprise Centre Web site at www.cbsa.gc.ca/sme-pme where you can register online for free information seminars.

For general inquiries, call the Border Information Service at **1-800-461-9999**. From outside Canada call 204-983-3500 or 506-636-5064. Long distance charges will apply. Agents are available Monday to Friday (08:00 - 16:00 local time/except holidays). TTY within Canada: **1-866-335-3237**.

Request an advance ruling for tariff classification by following the instructions in Memorandum D11-11-3.



Observation du Système harmonisé

ARCHIVED / ARCHIVÉ

Qu'entend-on par « observation du Système harmonisé »?

Le Système harmonisé (SH) est un système de codage normalisé de termes et de numéros utilisé pour le commerce international. Plus de 200 pays, qui représentent environ 98 % du commerce mondial, se fondent sur le SH pour établir leurs tarifs douaniers et compiler des données et des statistiques sur le commerce international. L'observation du SH renvoie au classement et à la déclaration obligatoires et appropriés des marchandises qui entrent au Canada ou qui en sortent. À titre d'importateur ou d'exportateur, vous êtes tenu de déclarer correctement vos marchandises.

Pourquoi le SH est-il important?

Le classement exact des marchandises est un élément crucial d'une économie saine et prospère. Ce système assure des règles du jeu équitables pour tous les participants et permet aux gouvernements de surveiller la situation économique et d'établir des politiques appropriées.

La compilation des données sur le SH se fait à partir des déclarations d'importation et d'exportation. Les données sont ensuite utilisées pour déterminer les taux de droits appropriés, négocier des ententes commerciales, maintenir des statistiques sur le commerce et déceler efficacement les marchandises et les expéditions qui menacent la santé, la sûreté et la sécurité du Canada.

En quoi l'observation du SH vous concerne-t-elle?

L'exactitude des données sur le SH est d'une importance vitale pour le milieu des affaires. Parce que ces données sont détaillées et opportunes, elles constituent l'un des rares indicateurs économiques d'utilisation immédiate pour les entreprises. La demande de données sur le SH s'est accrue par suite de l'évolution de l'environnement commercial international, de la mondialisation, de l'accroissement du libre-échange et des réductions tarifaires généralisées.

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) dispose d'une multitude de programmes, de services et de lois pour éduquer les négociants et appuyer l'observation volontaire du SH. Certains services et programmes sont proactifs, notamment les programmes de sensibilisation, y compris des séminaires d'information gratuits, et d'autres sont réactifs, notamment les vérifications de l'observation des programmes commerciaux.

Remarque : L'inobservation peut entraîner des retards dans la mainlevée des marchandises, le retrait de privilèges et l'imposition de sanctions pécuniaires en vertu du Régime de sanctions administratives pécuniaires.

Renseignements supplémentaires

Veuillez consulter le Centre des petites et moyennes entreprises à www.asfc.gc.ca/sme-pme, où vous pourrez vous inscrire en ligne à des séminaires d'information gratuits.

Pour des renseignements généraux, communiquez avec le Service d'information sur la frontière au **1-800-959-2036**. De l'extérieur du Canada, composez le 204-983-3700 ou le 506-636-5067. Des frais d'interurbain seront facturés. Les agents sont disponibles durant les heures normales d'ouverture des bureaux (8 h 00 à 16 h 00, heure locale), du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). TTY pour les appels provenant du Canada : **1-866-335-3237**.

Pour demander une décision anticipée sur le classement tarifaire, veuillez suivre les directives énoncées dans le Mémoire D11-11-3.